

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

Le mardi 15 décembre 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

**Présents :**

Mesdames Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GERAULT, René VAUGEUIS et Denis MARCHAND.

**Absent excusé :** Néant

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**ORDRE DU JOUR**

- I. **APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU COMPTE-RENDU DU 26/11/2015**
- II. **LDA 53 : RENOUELEMENT ANALYSE ET PRELEVEMENT CANTINE 2016**
- III. **VALIDATION TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES ANNEE 2016**
- IV. **QUESTIONS DIVERSES**

## **I. APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU COMPTE-RENDU DU 26/11/2015**

## **II. LDA 53 : RENOUELEMENT ANALYSE ET PRELEVEMENT CANTINE 2016**

Présentation de deux devis du LDA 53 (Laboratoire Départemental d'Analyses) par Mickael DELAHAYE, le premier devis concerne les prélèvements de contrôle sanitaire des équipements de la cantine scolaire qui s'élève à 377,23 € H.T et le second devis les prélèvements de contrôle sanitaire de l'eau de réseau distribuée pour un montant de 49,06 € H.T.

**DELIBERATIONS** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les deux devis du LDA53.

## **III. VALIDATION TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES ANNEE 2016**

Après un bilan de fréquentation des différentes locations des salles sur l'année 2015 (salle de la mairie et salle des Lilas), la commission « Salles communales » propose de ne pas modifier les tarifs concernant la salle des Lilas pour l'année 2016. Par contre pour favoriser une location plus importante de la salle de la mairie, une diminution des tarifs est proposée comme suit :

2015	2016	
135 €	<b>120 €</b>	Tarifs communes
200 €	<b>160 €</b>	Tarifs hors communes
Il sera demandé deux chèques de caution pour cette salle : le 1 <sup>er</sup> pour le ménage (70€) et le 2 <sup>nd</sup> pour les dégradations intérieures et extérieures (230€)		

Il est rappelé que la location de la salle de la mairie pour un vin d'honneur est gratuite pour les Commérois. Seuls seront demandés les chèques de caution (ménage et dégradations intérieures et extérieures).

Si absences de détériorations et ménage correctement fait, les chèques seront renvoyés au loueur dans les 15 jours après la réalisation de l'état des lieux.

**DELIBERATIONS** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ces évolutions de prix pour la salle de la mairie.

Concernant la location du barnum, M. Le Maire précise qu'actuellement, il ne peut être loué en l'état. M. Le Maire demande à Daniel GERAULT d'établir des devis pour réparation des bâches et les comparer à l'achat éventuel d'une bâche neuve.

#### **IV. PROJETS EN COURS**

- **Aire de jeux pour les enfants**

Denis MARCHAND présente au conseil plusieurs aires de jeux de styles différents émanant de deux sociétés différentes Proludic et Lappset.

Avec Aurore BIBRON et Damien COUILLEAUX, ils poursuivent leurs recherches concernant l'aménagement du sol de ces aires.

Ils présenteront au prochain conseil des devis détaillés.

- **Projet aménagement cimetière**

Josiane COUILLEAUX travaille avec sa commission sur ce projet (en attente de devis des sociétés CHAPERON, STPO et EUROVIA).

La commission a été visitée le cimetière d'Ahuillé.

M. Le Maire rappelle à la commission que ce dossier d'aménagement du cimetière peut bénéficier d'aides (DETR : Dotations d'équipements des Territoires Ruraux) à condition que le dossier soit prêt pour fin janvier 2016.

La croix actuelle située au milieu du cimetière est dans un état vétuste et son socle d'assise est fissuré. De ce constat et par sécurité, il sera probablement nécessaire de démonter cette croix. L'entreprise Mélanger nous propose une autre croix à titre gracieux. Un nettoyage de cette nouvelle croix et son installation dans le cimetière seront intégrés dans la réflexion d'aménagement du cimetière.

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

a) **Droit de préemption urbain : terrain 24 rue des tisserands parcelle B1639.**

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le terrain sis 24 rue des Tisserands.

b) **Point de collecte.**

Mickael DELAHAYE informe le conseil que le point de collecte sera exceptionnellement fermé le samedi 02 janvier 2016.

c) **Les conteneurs semi enterrés (collecte des déchets ordures ménagères et colonnes de tri)**

Christelle BEADOUIN précise qu'un nouveau site (conteneur semi enterré avec badge et colonnes de tri) a été mis en place à l'aire de covoiturage de Moulay par la Communauté de Communes du Pays de Mayenne. Ce nouveau point répond à l'engagement de la CC suite à la suppression du conteneur semi enterré situé sur la

RD 509. Ainsi les habitants situés sur la route des Vallées et des Touches peuvent déposer leurs déchets à ce nouveau point.

Lors d'une dernière réunion commission déchets de la CCPM, à cause de l'état dégradé récurrent des conteneurs situés aux « Chevries », la CCPM a proposé la suppression de ce point de collecte. Christelle BEAUDOUIN a soumis un avis défavorable à cette proposition car ce site collecte plus de 40 foyers sur un territoire étendu. Mme. RAMBAUD et M. VAUGEOIS utilisateurs de ce site de collecte soutiennent Christelle BEAUDOUIN sur la non suppression de ce site des Chevries.

*Il est 23h, la séance est levée*

**Le Maire,**

Mickaël DELAHAYE

**Le secrétaire de séance,**

Aline LEBRETON